

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,
DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI,
LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, SAILLANT, ALLANIC, POUSSET, PRUKOP,
SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2016

A l'exception de : Madame FRAUX.
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du
Conseil Municipal

29 JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur
POUSSET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 32

2/ COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES – PRESENTATION DU RAPPORT

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

Par délibération n°11.06.06 en date du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a
approuvé la création de la Commission de contrôle des comptes.

Par délibération n°14.06.01 en date du 3 juin 2014, le Conseil Municipal a désigné
ses représentants.

En application de l'article R2222-4 du Code général des collectivités territoriales,
cette Commission doit établir un rapport, objet de la présente délibération.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

La Commission de contrôle des comptes s'est réunie le 20 juin 2016. A cette
occasion, elle a examiné les rapports produits par les délégataires, dans le cadre
des délégations de service public mises en place à Pornichet, à savoir pour
l'exploitation du Casino, du port d'échouage, du port de plaisance, du mini-golf, du
service de fourrière automobile et du site de l'hippodrome.

Les éléments de contexte soulevés par les délégataires, ainsi que les éléments
propres à l'activité ont été appréhendés, pour analyser et formuler des
observations sur les aspects financiers.

1^{ère} adjointe
au Maire

Le rapport d'analyse est constitué d'une fiche d'analyse établie pour chaque
délégation, avec mention des commentaires; exception faite de la fourrière
automobile.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport établi par la
Commission de contrôle des comptes, dans le cadre de l'examen des rapports
annuels des délégataires de service public.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R2222-1 à R2222-6,

⇒ Vu le rapport d'analyse ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport de la Commission de contrôle des comptes, établi dans le cadre des rapports annuels des délégataires de service public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



[Signature]
1^{ère} adjointe au Maire